

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2015

COMPTE-RENDU

Présents : Nicole BOUILLET, Jean-Louis DE VETTOR, Richard FENIET, Séverine GIBOUDOT, Corinne LINDA, Maria MOSSU, Gérard MOUILLARD, Romain PASSERAT, Marie-Odile PEINTURIER, Alain QUICLET, Denis RIDEZ, Christine ROME, Guillaume VOISIN.

1 – Adhésion au SICOPAL

Le Conseil Municipal accepte la demande d'adhésion de la Commune de CHATEAU-CHALON au SICOPAL (livraison des repas, téléalarme, entretien du linge).

2 – Groupement de commandes achat d'énergie

Le SIDEC propose aux communes du Jura un groupement de commandes d'achat d'électricité, de gaz, suite à la disparition des tarifs réglementés au 31 décembre 2015. Cependant, seuls les tarifs « jaune » et « vert » disparaîtront à cette date, correspondant à un raccordement d'une puissance égale ou supérieure à 36 KVA. Le Conseil Municipal ne donne pas suite à cette proposition, les bâtiments communaux étant raccordés à une puissance inférieure à 36 KVA.

3 – Marché de voirie

Le marché de groupement de commandes initié par la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille arrive à son terme pour ce qui est des travaux de création, d'entretien, de réparation, de renforcement de chemins ruraux ouverts à la circulation, des voies communales non classées d'intérêt communautaire, de leurs abords et accessoires. Le Conseil Municipal décide de renouveler ce groupement de commandes.

4 – Schéma de mutualisation des services

Le Conseil Municipal est consulté sur le schéma de mutualisation des services imposé aux communautés de communes par la loi du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales. Un groupe de travail composé des représentants des communes adhérentes à la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille s'est réuni afin de mettre en évidence les attentes et les besoins de chaque commune en termes de services, les solutions pouvant aller du simple prêt de matériel jusqu'au transfert de compétence. Le Conseil Municipal est favorable à ce schéma de mutualisation dans une version « allégée » et dans la mesure où la commune resterait maître de faire ou non usage de l'un ou l'autre des services prévus par ce schéma. Par ailleurs, le conseil municipal demande que soit précisé, dans la délibération, que la mise en œuvre de ces services mutualisés ne porte pas préjudice à l'activité commerciale ou artisanale locale, et qu'ils soient réservés au bénéfice unique des collectivités.

5 – Subvention Amicale des Sapeurs-Pompiers

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Voiteur-Domblans a complété son dossier de demande de subvention et le Conseil Municipal décide de lui accorder une subvention de 1 400 € au titre de l'année 2014. Cette subvention prend en compte un besoin particulier exprimé par l'amicale des sapeurs pompiers, à savoir le remplacement du drapeau (2 abstentions).

6 – Renégociation de prêts

La Commune rembourse actuellement trois prêts contractés auprès du Crédit Agricole en 2005, 2011 et 2013 respectivement aux taux de 4,05 %, 3,70 % et 3,20 %. Les taux actuels étant inférieurs à ceux appliqués lors de la souscription, le Conseil Municipal décide de solliciter l'organisme bancaire pour renégocier ces prêts et de contacter également ses concurrents.

7 – Mise à disposition de locaux périscolaires

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille est seule compétente en matière périscolaire et occupe à ce titre des locaux communaux. Un procès-verbal de mise à disposition de locaux doit être signé entre les deux collectivités pour mettre en place les mécanismes de compensation financière. Le Conseil Municipal charge la commission périscolaire de travailler ce document, commun à tous les sites périscolaires, pour l'adapter aux caractéristiques de Voiteur.

8 – Tarif des photocopies

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs des photocopies qui seront facturées à la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille dans le cadre des activités périscolaires. Il retient les tarifs pratiqués par la Communauté de Communes, conformes au prix de revient des copieurs de la commune.

9 – Terrain pour salle omnisport

La Communauté de Communes a le projet de construire une salle omnisport sur le territoire et est en recherche d'un terrain pour l'accueillir. Le Conseil Municipal décide de lui proposer pour l'euro symbolique une surface de terrain nécessaire à cette implantation, à l'entrée de Voiteur à côté du Centre de Secours.

10 – Local maison de santé

Le Conseil Municipal répond favorablement à la demande d'une gynécologue pour louer un local de la maison de santé au 1^{er} janvier 2016. Il est à noter qu'à l'issue de cette opération, il resterait encore deux locaux disponibles, dont l'un est déjà pratiquement réservé et l'autre destiné à renforcer l'effectif des médecins généralistes. Le Maire transmet un courrier pour en informer les professionnels afin qu'ils puissent poursuivre l'instruction de cette demande à leur niveau.

11 – Ouverture de la Poste

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va adresser un courrier au Directeur de la Poste afin de protester contre la fermeture régulière du bureau de Poste pour absence de personnel. Cette situation est intolérable, d'autant plus que Voiteur est le seul bureau encore tenu par la Poste dans le secteur.

12 – Communes nouvelles

Le Conseil Municipal s'interroge sur l'opportunité de s'associer avec une ou plusieurs autres communes pour former une commune nouvelle, ce qui permettrait de maintenir le montant des dotations de l'Etat face à la baisse annoncée et décide de solliciter un fonctionnaire de la Préfecture pour obtenir une présentation de la réforme des communes nouvelles.

